

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 15

Absents : 11

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 8

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la *Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (arrivée à la question n°11), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (arrivé à la question n°6), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

**EXCUSES** : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération n°2021/144

**OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - DEMANDE DE MODIFICATION DE PERIMETRE.**

Le conseil de communauté,

**VU** les délibérations approuvant l'élaboration d'un SCOT à l'échelle du Pays S.U.D. des conseils communautaires de la :

- Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye en date du 14 avril 2015,
- Communauté de Communes Ubaye Serre-Ponçon en date du 9 juin 2015,
- Communauté de Communes Savinois Serre-Ponçon en date du 28 avril 2015,
- Communauté de Communes de l'Embrunais en date du 12 mars 2015 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°05-2017-11-17-001 du 17 novembre 2016 portant définition du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance ;

**VU** sa délibération n°2017/45 portant création du syndicat mixte « Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance » ;

**CONSIDERANT** qu'initialement le périmètre d'un SCOT ne devait pas se limiter au seul territoire d'un EPCI mais prendre en compte un large bassin de vie ;

**CONSIDERANT** que le périmètre du Pays S.U.D. avait été choisi en 2016 comme périmètre du SCOT par les communautés de communes de la vallée de l'Ubaye, de L'Embrunais, du Savinois Serre-Ponçon et de l'Ubaye Serre-Ponçon car elles étaient déjà engagées dans des démarches de planification stratégique (charte de Pays) et dans des actions structurantes communes (Pays d'Art et d'Histoire, schéma de services, ...) ;

**CONSIDERANT** que les deux EPCI composant aujourd'hui le Pays S.U.D. ont décidé de reprendre les missions portées par ce dernier et ont également acté le fait de ne plus poursuivre la procédure d'élaboration du SCOT initiée à l'échelle dudit Pays, afin de mener chacun leur propre stratégie de développement ;

**CONSIDERANT** qu'au vu de l'évolution des directives de l'Etat, il semble aujourd'hui possible d'établir ce document de planification stratégique à l'échelle de notre seul territoire ;

Entendu l'exposé,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique » réunie le 21 septembre 2021 ;

Après délibéré,

- **DEMANDE** à Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence de modifier le périmètre du SCOT défini par arrêté préfectoral n°05-2017-11-17-001 du 17 novembre 2016 afin de le limiter au seul territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



La Présidente  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.